

# Vide Grenier

Comité de Jumelage Européen de Villers sur mer

C.J.E.V

Dimanche 27 Juillet 2014

## Réservé uniquement aux particuliers

**Restauration & Buvette sur place toute la journée**

Le mètre linéaire est fixé à 4 €

### RESERVATION & RENSEIGNEMENTS :

[www.cjev.fr](http://www.cjev.fr)

Téléphone 06-85-66-48-44 / 06-06-24-06-91

## BON DE RESERVATION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse Mail : .....

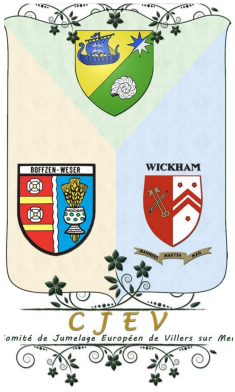
	Carte Identité Nationale	Passeport	Permis de conduire	Autres
N°				
Date de délivrance				
Autorité				

Nombre de mètre(s) .....X4€ = .....Euros

## IMPORTANT :

- REGLEMENT A EFFECTUER **OBLIGATOIREMENT** A LA RESERVATION PAR CHEQUE BANCAIRE **ETABLI A L'ORDRE DU CJEV.**
- LE CJEV SE RESERVE LE DROIT **D'ANNULER** LA MANIFESTATION EN CAS DE FORTES INTEMPERIES, **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE.**
- **UN CHEQUE DE CAUTION DE 20€ SERA DEMANDE LORS DE L'INSCRIPTION. IL SERA RESTITUE SOUS RESERVE DE LAISSER VOTRE EMPLACEMENT PROPRE ET SANS AUCUNE POUBELLE .**
- **L'inscription sera prise en compte à réception du règlement.**





# Vide Grenier

Comité de Jumelage Européen de Villers sur mer

C.J.E.V

Dimanche 27 Juillet 2014

Je soussigné(e) ....., atteste sur l'honneur :

- Ne pas exercer la profession de brocanteur, antiquaire, négociant en vieux matériaux, camelot ou autre...
- Ne pas être inscrit au Registre du commerce sous ces qualités
- Ne pas représenter ou agir pour le compte d'un professionnel, d'une société, etc...
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L.310-2 du code de commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage en 2012

**Le chèque de caution de 20€ sera restitué sous réserve de rendre votre emplacement aussi propre que vous l'avez trouvé.**

Le vide grenier sera ouvert au public de 9 heures à 19 heures.

Le déchargement des objets aura lieu de 7 heures à 8 heures 30.

La manifestation et le stationnement sont soumis aux règles du code de la route, des arrêtés municipaux et préfectoraux.

Aucun véhicule ne pourra stationner dans l'enceinte du vide-grenier sous peine d'enlèvement.

Le déballage devra être effectué le plus rapidement possible afin de faciliter l'accès aux emplacements des autres exposants.

L'installation du stand devra se faire impérativement après le déplacement du véhicule vers un lieu de stationnement dans les rues et parkings avoisinants.

Les demandes de réservations seront prises en considérations dans l'ordre de leur arrivée et dans la limites des places disponibles.

**Elles ne seront recevables que si la présente fiche est entièrement complétée, datée, signée et accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité du demandeur et du règlement correspondant au métrages demandé.**

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez appeler au  
06-85-66-48-44 ou 06-08-24-06-91 ou [www.cjev.fr](http://www.cjev.fr)

A retourner par courrier à : Madame Maryline Deroeux  
18 , clos des champs rabats  
14640 Villers sur Mer

Date :

Signature :

